



HAL
open science

L'avenir du passé

Jean-Marie Pontier

► **To cite this version:**

Jean-Marie Pontier. L'avenir du passé. Actualité juridique Droit administratif, 2018, 36, pp.2041. halshs-02221180

HAL Id: halshs-02221180

<https://shs.hal.science/halshs-02221180>

Submitted on 26 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'AVENIR DU PASSÉ

Le passé a parfois de l'avenir, il peut ne pas être seulement ce qui a été et ce qui est achevé une fois pour toutes. Il peut resurgir à tout moment et servir tout aussi bien à agir qu'à paralyser, à aider qu'à entraver. En ces temps où l'on recherche de nouvelles énergies renouvelables pour remplacer les énergies fossiles, où la seule usine qui fabriquait des hydroliennes (de technologie française) vient de fermer à peine ouverte, d'autres voies sont à considérer, au moins au titre d'hypothèses réfutables. Les moulins ne pourraient-ils pas, même modestement, contribuer, dans le mix énergétique français, à une production d'énergie durable ?

Les moulins sont source de réminiscences, notamment les moulins à vent, les adultes se souvenant de certains moulins de leurs lectures d'enfance, tels le moulin de maître Cornille ou les moulins du Campo de Criptana, les images cinématographiques s'ajoutant aux images mentales suscitées par ces récits. Les moulins à vent ont le plus souvent disparu, remplacés aujourd'hui par des éoliennes disgracieuses et dispendieuses, beaucoup moins poétiques.

Il existe également des moulins hydrauliques. Ils sont en France aujourd'hui environ 19 000, datant pour la plupart d'entre eux du XIII^{ème} siècle où eut lieu, comme l'a fort bien démontré J. Gimpel (*La Révolution industrielle du Moyen Âge*), une véritable révolution industrielle. Sur ce chiffre 3400 présenteraient un fort enjeu patrimonial. Le potentiel énergétique hydraulique des ouvrages ayant une capacité de 100 kW (soit moins de 10% des ouvrages) représenterait, selon l'Union française de l'électricité, l'équivalent d'un fleuve tel que le Rhône ou le Rhin.

Une proposition de loi (Sénat 2017 n° 200) fait valoir que l'exploitation de cette petite voire très petite hydroélectricité permettrait de relancer la transition énergétique française par l'hydroélectricité (actuellement environ 12% de la production totale d'électricité en France métropolitaine), que ces moulins ont un rôle écologique (les retenues d'eau qu'ils engendrent réduiraient la pollution en amplifiant les processus d'autoépuration de l'eau, amélioreraient les conditions de survie des organismes aquatiques), qu'ils contribueraient au maintien de l'eau dans les rivières ce qui, à la fois, serait indispensable à la survie des espèces en cas de sécheresse, permettrait le ralentissement des écoulements en cas de crue, et participerait à la prévention de l'érosion et des inondations, tout en bénéficiant aux activités agricoles.

Quoi qu'il en soit des études techniques et financières de faisabilité que cela exigerait, le cas des moulins hydrauliques a le mérite de soulever deux interrogations. La première a trait à la décentralisation, au sens le plus large du terme : alors que les gouvernants ne cessent de proclamer leur souhait de développer la décentralisation, la remise à l'honneur d'une petite production locale d'énergie servirait-elle la décentralisation ou bien, du fait des exigences techniques de l'interconnexion, serait-elle la démonstration que la centralisation, dans le domaine de l'énergie, est inévitable ?

Une autre interrogation est relative au modèle de développement que les citoyens souhaitent. La demande d'énergie va probablement continuer à croître en France et dans le monde, même si la recherche de la « sobriété » en limite l'augmentation. Est-il possible, est-il souhaitable, de chercher à favoriser des productions d'énergie locales, voire, dans une perspective lointaine ou utopique, individuelles, qui pourraient donner naissance à un nouveau type de société ?

Jean-Marie Pontier

Professeur émérite à l'université d'Aix-Marseille